

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> REUNION DE 2007**

**Séance du 29 juin 2007**

CG 07/3<sup>ème</sup>/IV-02

**SOUTIEN A LA FILIERE VITICOLE**

---

**I – SITUATION DE LA FILIERE :**

La filière viticole, après avoir connu pendant la décade des années 90 une période favorable, est confrontée depuis 2002 à une grave crise.

Cette crise est liée à la combinaison de deux phénomènes :

- le fort développement de la production dans les pays de l'hémisphère sud,
- la diminution de la consommation nationale.

Le développement de la production dans les pays de l'hémisphère sud est à l'origine d'excédents à l'échelle mondiale évalués à 32,6 Mhl en 2006. D'ici 2010, la consommation mondiale devrait augmenter de près de 5 % par an et la production devrait rester stable. Les excédents mondiaux seraient ramenés à 23,4 Mhl.

La concurrence sur ces marchés reste très dure et la filière française ne s'y était pas préparée. Dans le même temps, la consommation nationale a diminué de 11 % entre 2001 et 2005 et devrait chuter de près de 20 % de plus d'ici 2010.

Le repli de certains vins français du marché export sur le marché intérieur, combiné à la diminution de la consommation nationale, sont à l'origine d'une surproduction accrue à l'échelle nationale. La crise a d'abord touché les ventes en vrac, puis les ventes en bouteilles.

Les producteurs se sont trouvés confrontés à une augmentation de leur stock et à une dévalorisation comptable de ces stocks. Si la distillation de crise qui a été mise en place, a permis d'éliminer une partie de ces stocks, le marché est resté difficile et les cours demeurent très bas.

## **II – SITUATION EN TARN-ET-GARONNE :**

En Tarn-et-Garonne, tous les vignobles sont touchés par la crise à des degrés divers selon leur taille et les stratégies commerciales des coopératives et des chais particuliers.

Le vignoble du Brulhois et celui du Quercy, moins dépendants du marché en vrac, ont moins subi la chute des cours, tout en développant les démarches commerciales pour conserver leur volume de vente en bouteilles.

La dynamique du passage récent en VDQS du vignoble de St-Sardos, lui a permis d'amortir le choc, bien que restant dépendant du marché en vrac.

Pour le vignoble du Frontonnais, la situation est plus sensible dans la mesure où les agriculteurs sont très spécialisés et où la vigne occupe la place principale dans les exploitations.

La situation la plus critique est celle du vignoble de Lavilledieu qui n'a développé la commercialisation en bouteilles que récemment et qui, de ce fait, est resté très dépendant du marché en vrac. C'est ainsi que la cave coopérative a dû déposer le bilan le 13 février 2007, les producteurs ne percevant aucune rémunération sur les récoltes 2005 et 2006.

Dans les autres vignobles, la perte de revenu sur les récoltes 2005 et 2006, est au moins de 20 % pour les adhérents des coopératives de Donzac, Montpezat-de-Quercy et St-Sardos, et de l'ordre de 30 % pour les adhérents de la cave de Fronton.

En ce qui concerne les chais particuliers, la situation est là aussi très contrastée, étant observé qu'ils ont été aussi fortement touchés que les adhérents des coopératives, mais globalement plus tôt dans la mesure où ils sont en prise directe avec le marché.

## **III – REUNION DE TRAVAIL AVEC LES REPRESENTANTS DE LA FILIERE**

:

Face à cette situation, et comme je vous l'avais indiqué à l'occasion du budget primitif, une réunion de travail a été organisée le 25 avril dernier, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC avec :

\* la filière représentée par les Présidents des Syndicats AOC et VDQS ainsi que par les Présidents des Caves Coopératives,

\* la Chambre d'Agriculture représentée par son Président Monsieur DE VERGNETTE,

\* le Conseil Général représenté par Messieurs ASTRUC, VIGUIE, QUEREILHAC et LAFON.

Le tour de table, où chacun a pu donner sa propre vision, a permis :

- de souligner les difficultés pour les viticulteurs qui subissent la crise qui a démarré en 2001, et qui s'amplifie depuis,
- d'évoquer la situation du marché mondial qui nécessite de mettre en place des stratégies de marques sur des volumes importants, notamment sur les Vins de Pays pour aborder ce marché,
- d'évoquer le positionnement commercial de chaque coopérative qui cherche à diminuer la part de vente en vrac qui ne rémunère pas le vin à son prix de revient, et d'aborder la situation particulière des caves de Lavilledieu et de Fronton.
- d'exprimer des besoins en terme de soutien :
  - ➔ pour les jeunes viticulteurs (lors d'une reprise d'exploitation) qui sont sans aucune entrée d'argent pendant 12 à 18 mois,
  - ➔ pour les CUMA viticoles dont les adhérents ont du mal à payer leurs factures (prise en charge d'annuités),
  - ➔ pour la commercialisation, la communication, les salons et l'export.

Les Conseillers Généraux présents ont :

\* souligné la nécessité de recenser, au niveau de chaque syndicat viticole, les producteurs se trouvant dans des situations familiales très difficiles et susceptibles de demander le RMI ;

\* noté les besoins exprimés par rapport aux jeunes viticulteurs, aux CUMA viticoles, à la commercialisation (communication, salons, export...).

#### **IV – PROPOSITIONS D'INTERVENTION :**

C'est après avoir examiné attentivement les conclusions du groupe de travail que je vous propose d'intervenir sur :

- \* les CUMA viticoles,
- \* la bonification des prêts de consolidation,
- \* le soutien complémentaire à la commercialisation.

## **1 – CUMA VITICOLES**

9 CUMA viticoles du département ont des annuités sur des machines à vendanger, qui représentent les plus gros investissements, et pour lesquelles je vous propose d'accorder :

- **une aide de 30 %** sur les annuités 2006 et 2007 des machines à vendanger,
- pour la CUMA des Templiers qui est la CUMA des viticulteurs de Lavilledieu et compte tenu de la situation encore plus difficile sur ce vignoble, **une aide de 100 %** des deux dernières annuités (2006 et 2007).

Soit un total de 87 971 € dont 38 426 € pour Lavilledieu (détail en annexe).

Cette aide pourrait être accordée sur le Fonds Mutualiste et devra être répercutée sur les viticulteurs concernés par les machines à vendanger, sous forme de diminution des montants facturés.

## **2 – BONIFICATION D'INTERET SUR PRETS DE CONSOLIDATION**

La Caisse de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a mis en place, dès 2005, des mesures en faveur de la filière viticole, notamment sous la forme de consolidations d'échéances :

- \* Plafonnée à 1 000 €/ha pour les coopérateurs et 1 500 € pour les chais particuliers,
- \* Taux : 3 % durée 3 à 5 ans  
3,5 % durée 6 à 10 ans

Pour le Tarn-et-Garonne, 24 viticulteurs ont à ce jour bénéficié de ces mesures, dont 19 dossiers de consolidation.

Des demandes nouvelles arrivent et sur les 3,5 M€ d'échéances, le Crédit Agricole considère que le maximum de consolidation pourrait porter sur 1,5 à 1,6 M€

Une bonification d'intérêt de 0,5 % (comme pour la sécheresse de 2003) sur un montant global de 1,5 M€ de prêt de consolidation représenterait une aide de l'ordre de 23 000 € sur 5 ans :

Année 1	7 500 €
Année 2	6 087 €
Année 3	4 632 €
Année 4	3 134 €
Année 5	1 590 €

Cette aide pourrait être accordée sur le Fonds Mutualiste.

### 3 – SOUTIEN COMPLEMENTAIRE A LA COMMERCIALISATION

Pour la commercialisation, je vous propose de nous baser sur une aide calculée au prorata de la production de chaque syndicat viticole.

Pour mémoire (récolte 2006 – Tarn-et-Garonne) :

AOC Fronton .....	35 599 hl
VDQS Côtes du Brulhois .....	6 198 hl
VDQS Coteaux du Quercy .....	7 271 hl
VDQS Lavilledieu .....	2 228 hl
VDQS St-Sardos .....	7 593 hl
<b>SOUS-TOTAL .....</b>	<b>58 889 hl</b>
Vins de Pays .....	39 731 hl
<b>T O T A L .....</b>	<b>98 620 hl</b>

Ces projets de promotion devraient s'intégrer dans une démarche globale de tous les vignobles du Tarn-et-Garonne.

Ils pourraient être soutenus à concurrence de 1 €/hl, soit environ 100 000 € contre 0,50 €/hl aujourd'hui.

Cette aide serait à accorder sur le FDIA, qu'il faudrait abonder à due concurrence (+ 50 000 €). Cet abondement serait reconduit pendant 2 années supplémentaires pour permettre de conforter ces efforts de promotion dans la durée (3 ans).

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur le principe de ces trois mesures :

- ➔ aide aux cuma viticoles ..... 87 971 €
- ➔ bonification d'intérêt sur les prêts de consolidation 23 000 €(sur 5 ans)
- ➔ soutien à la commercialisation ..... 100 000 €/an  
(pendant 3 ans)

Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement correspondants seront inscrits à l'occasion de la D.M.2 2007.

◆  
◆            ◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu l'amendement déposé par la 4ème commission,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

– Décide d'accorder les aides suivantes pour soutenir la filière viticole :

### ***Cuma viticoles***

– Pour 8 CUMA viticoles du département, aide de 30 % sur les annuités 2006 et 2007 des machines à vendanger ;

– Pour la CUMA des Templiers (CUMA des viticulteurs de Lavilledieu), aide égale à 100 % des deux dernières annuités 2006 et 2007 ;  
soit une subvention totale de 104 483 € dont 38 426 € pour Lavilledieu ;

– Précise que cette aide pourra être accordée sur le fonds mutualiste et devra être répercutée sur les viticulteurs concernés pour les machines à vendanger, sous forme de diminution des montants facturés ;

### ***Bonification d'intérêt sur prêts de consolidation***

– La Caisse de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a mis en place, dès 2005, des mesures en faveur de la filière viticole, notamment sous la forme de consolidations d'échéances :

\* plafonnées à 1 000 €/ha pour les coopérateurs et 1 500 € pour les chais particuliers,

\* taux : 3 % durée 3 à 5 ans

3,5 % durée 6 à 10 ans

- Bonification d'intérêt départementale de 0,5 % sur les prêts de consolidation accordés par la caisse de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées (comme pour la sécheresse de 2003), accordée sur le fonds mutualiste. Pour un montant global estimé de 1,5 M€ de prêts de consolidation, cette bonification représenterait une aide de l'ordre de 23 000 € sur 5 ans :

Année 1	7 500 €
Année 2	6 087 €
Année 3	4 632 €
Année 4	3 134 €
Année 5	1 590 €

### *Soutien complémentaire à la commercialisation*

- Aide départementale calculée au prorata de la production de chaque syndicat viticole, à concurrence de 1 €/hl (contre 0,50 €/hl aujourd'hui) soit environ 100 000 €;
- Les projets de promotion devront s'intégrer dans une démarche globale de tous les vignobles du Tarn-et-Garonne ;
- Cette aide sera accordée sur le FDIA en 2007 qui sera abondé à due concurrence (+ 50 000 €), abondement reconduit en 2008 et 2009 pour conforter ces efforts de promotion dans la durée (3 ans).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**SOUTIEN A LA FILIERE VITICOLE**

CG 07/3ème/IV-02

<b>NOM DE LA CUMA</b>	<b>ANNUITES MACHINES A VENDANGER</b>		<b>AIDE CONSEIL GENERAL 30 %</b>	
	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
BRULHOIS Larrieu 82340 - DONZAC	18 362,53 €	7 826,93 €	5 509 €	2 348 €
CANTONALE DE MONTPEZAT Lafage 82270 - MONTPEZAT DE QUERCY	19 963,79 €	19 963,79 €	5 989 €	5 989 €
DEUX VALLEES 82220 - VAZERAC	4 995,44 €	4 995,44 €	1 499 €	1 499 €
NOHIC 82370 - NOHIC	19 271,42 €	19 271,42 €	5 781 €	5 781 €
ORGUEIL 82370 - ORGUEIL	8 172,54 €	8 172,54 €	2 452 €	2 452 €
SAINT JULIEN 82270 - MONTALZAT	5 617,72 €	5 617,72 €	1 685 €	1 685 €
TERRASSES DE GASCOGNE Cornac 82600 - SAINT SARDOS	14 437,07 €	14 437,07 €	4 331 €	4 331 €
VENDANGEUSE 82170 - POMPIGNAN	24 542,44 €	24 542,44 €	7 363 €	7 363 €
<b>Sous-total</b>	<b>115 362,95 €</b>	<b>104 827,35 €</b>	<b>34 609 €</b>	<b>31 448 €</b>

<b>NOM DE LA CUMA</b>	<b>ANNUITES MACHINES A VENDANGER</b>		<b>AIDE CONSEIL GENERAL 100 %</b>
	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2007</b>
TEMPLIERS Saint Martin 82100 - CASTELSARRASIN	19 213,09 €	19 213,09 €	38 426 €
<b>Sous-total</b>	<b>19 213,09 €</b>	<b>19 213,09 €</b>	<b>38 426 €</b>

<b>TOTAL GENERAL DES AIDES</b>	<b>104 483 €</b>
--------------------------------	------------------

Le Président,